



CAP Mutations du 25 octobre 2012

Déclaration préalable UNSA DD/UPSAE

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

Notre intervention portera exclusivement sur la gestion des SAC DD et leur déroulement de carrière en lien avec les dernières actualités et les situations dont nous avons connaissance :

Nouvel Espace Statutaire:

Les secrétaires d'administration et de contrôle (SAC DD) ne peuvent totalement se satisfaire de la signature du décret du 18 septembre 2012. Les reclassements ne sauraient être une fin en soi et la prime exceptionnelle de 165€ par agent, à défaut d'être juste, ne constitue, somme toute, qu'un retour des mesures catégorielles budgétisées au profit de cette population depuis juillet 2012.

Quant à la rédaction de ce décret, elle ne répond pas, dans son article 4, à l'amendement n° 2 porté par l'**UNSA** lors du CTM du 13 avril 2012 et accepté par l'administration reconnaissant que les missions des SAC DD portent sur l'ensemble des champs de compétences du MEDDE. Bien que les SAC DD ne soient plus désormais cantonnée(s) dans les tâches mais dans des activités, cet article fait référence aux domaines de la comptabilité, des affaires juridiques, des RH et de la communication alors même que ces activités ne représentent que 46% des domaines de prédilection des ex SAE.

Cette rédaction est d'autant plus choquante au regard de la photographie réalisée par VisioM Postes et du rapport d'expertise du CGEDD réalisé dans le cadre de la fusion des corps administratifs de catégorie B.

Quelles explications pouvez-vous nous apporter quant à cette rédaction?

Nous nous réjouissons, en revanche, de voir reconnaître dans ce même article 4, que les emplois occupés par SAC DD de 2^e et 3^e niveaux nécessitent des qualifications particulières et qu'elles (ils) sont notamment amené(e)s à diriger, coordonner les travaux des SAC DD et encadrer une ou plusieurs équipes.

A ce titre, nous demandons que les SAC DD de ces 2 grades accèdent naturellement aux mêmes typologies de postes dans le cadre des mobilités.

Le constat suivant porte sur le retard de 2 ans d'entrée dans le NES des SAC DD par rapport à leurs homologues du ministère des Finances. 2 ans irrémédiablement perdus sur l'ensemble de la carrière pour tous les agents qu'ils soient prochainement retraitables ou non, sur un corps régi par un décret concernant l'ensemble des ministères et dans un contexte d'interministérialité...

Pouvez-vous toutefois d'ores et déjà nous apporter un état d'avancement des reclassements opérés depuis la dernière semaine de septembre 2012 ?

Le ministère a volontairement traîné à engager les travaux sur les projets de décret fusion avec les conséquences précitées, aussi nous réitérons également notre demande d'un calendrier immédiat des réunions de travail avec les représentants du personnel sur:

- la charte de gestion des SAC DD,
- le relèvement des ratios promus/promouvables promis par la DRH.

Par ailleurs, comme l'**UNSA** l'a souligné lors du groupe d'échanges du 24 septembre 2012 et du CT du CMVRH du 10 octobre dernier, les modalités de recrutement des SAC DD ne sont cohérentes ni avec les préconisations de la DGAFP (note jointe du 11 février 2011 en ligne sur le site), ni avec les pratiques des ministères qui nous sont proches: Intérieur ou Agriculture (tableau ci-joint) , ni avec les conclusions du rapport d'expertise du CGEDD. Alors même que les mises en situations professionnelles et la RAEP se généralisent, la DRH propose une épreuve obsolète consistant en un questionnaire de 20 à 25 questions portant sur des sujets d'ordre général.

Selon les 1ères échéances du calendrier prévisionnel des concours internes et examens professionnels de 2013 (mars et avril 2013 pour ceux des SAC CN et SAC CS), l'**UNSA/UPSAE** ne peut que craindre un passage en force des propositions de la DRH, coutumière du fait!

A quoi bon un groupe d'échanges dans ces conditions sans marge de manœuvre des représentants du personnel, et sans écoute de la part de la DRH ?

Et que dire des conditions de préparation à ces épreuves, tant pour les CVRH que pour les futur(e)s candidat(e)s et des possibilités d'anticipation pour ces dernier(e)s, à moins de 6 mois des premières échéances ?

Nous nous opposons fermement à ces modalités de recrutement.

Enfin, toujours dans le cadre des recrutements, nous demandons que le concours externe au 2è niveau de grade soit effectivement ouvert à BAC +2 de façon pérenne pour les 2 spécialités.

Le CIGEM:

Les SAC DD se sentent pleinement concerné(e)s par le CIGEM et l'adhésion du MEDDE à ce projet avec le doublement des promotions au grade d'attaché sur 4 ans. Les effets d'aspirations de C en B doivent impérativement s'accompagner des mêmes possibilités de B en A.

En effet, pour accéder au grade d'attaché, le CIGEM devrait apporter quelques marges de manœuvre à une situation complètement bloquée et scandaleuse en termes de déroulement de carrière pour les B administratifs.

Qu'en est-il du doublement des promotions pour 2013?

Dans l'hypothèse où le décret CIGEM ne pourrait être signé pour que ce doublement soit effectif pour 2013, l'**UNSA/UPSAE** réitère sa demande de report du doublement en 2014 jusqu'en 2017.

Prime de Fonction et de Résultats:

L'**UNSA/UPSAE** a eu l'occasion, à différentes reprises, de dresser le triste bilan de la PFR, bilan du reste partagé par nos collègues attachés qui disposent d'un an supplémentaire d'application de ce dispositif ainsi que par le CGEDD qui l'a également exprimé à propos de la PFR des agents de catégorie A.

Pour l'essentiel, ce régime indemnitaire ne peut être satisfaisant puisqu'il ne reconnaît ni réellement les fonctions, ni la valeur professionnelle des agents avec l'inévitable blocage du

dispositif à très court terme en raison des enveloppes contraintes. L'UNSA a également dénoncé les notes de gestions de la PFR dont les principes de base ont été dévoyés au sein du MEDDE.

L'**UNSA** avait demandé, notamment lors de la plénière PFR en avril 2012, la présentation d'un bilan général et d'être associée à la réécriture de la note de gestion 2012

En dépit de cela, aucun bilan général n'a été présenté et les notes de gestion 2012, tant pour les SAC DD que pour les attachés, ne constituent qu'une actualisation de la note précédente, avec quelques nouveautés, sans tenir compte de nos remarques.

Pour ne citer qu'un exemple, ces notes de gestion ne donnent aucune consigne aux services pour l'établissement de la part R au profit des agents promus ou pour ceux ayant changé de poste ou dont les postes ont évolué; cela se traduit par de nouvelles disparités d'un service à l'autre, chacun tentant d'édicter de nouvelles règles pour rentrer dans une enveloppe contrainte.

Une autre aberration de cette note est la mesure qui consiste à maintenir le montant de la part R pour les agents mutés venant de l'administration centrale et arrivant en service déconcentré; cela s'est traduit, pour un agent, par une retenue de salaire de 500€, dès le mois de septembre 2012 et qui se poursuivra sur 2 ou 3 mois !

UNSA/UPSÆ réitère sa demande d'une remise à plat du dispositif PFR par ailleurs avancée durant l'été dernier par la DGAFF et de participer à la réécriture de la note de gestion PFR 2013 bien avant les examens des mesures catégorielles 2013.

Qu'en sera-t-il également des recours sur la PFR 2011 faisant l'objet d'un examen en CAP le 19 décembre prochain eu égard à la PFR de ces mêmes agents pour 2012? Sauf à ce que la DRH considère a priori que ces recours ne verront pas d'issue favorable et quelle que soit la suite, ils n'auront aucune incidence sur la notification 2012 qui parviendra avant la CAP.

Enfin, **UNSA/UPSÆ** avait demandé, lors de l'une des dernières CAP, qu'une totale transparence soit offerte aux agents quant à l'affichage de la part F dans les fiches de postes proposés à la mobilité. Bien que le résultat ne soit pas totalement satisfaisant, nous notons une légère amélioration de cette situation alors même que la circulaire Mobilités n'apporte aucune consigne aux services en matière d'affichage et de généralisation de l'utilisation de la fiche de poste-type.

Nous réitérons la même demande de transparence afin que cet affichage soit généralisé.

Déconcentration de gestion des B

Face aux pressions qui pèsent d'ores et déjà sur les PSI et aux réductions d'effectifs qui se profilent dans ces mêmes entités, nous demandons l'abandon de la déconcentration de la gestion des B ou la mise à disposition de moyens en adéquation avec les ambitions de notre ministère. A défaut, les agents des PSI en pâtiront tout autant que leurs bénéficiaires!

L'**UNSA/UPSÆ** rappelle sa totale opposition à la création des CAP régionales pour les B pour des motifs d'iniquité entre les agents, de lenteurs et de coûts induits par les élections dans un contexte de contraintes budgétaires.

Je vous remercie de votre attention.